REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 6

Date de la convocation

Le 26 janvier 2026

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE MODERNISATION DES RESEAUX SOUS PRESSION

Acte rendu exécutoire après publication le

05 février 2026

Et transmission à la DDTM le

06 février 2026

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 7

Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq février à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : Didier BRUZY, Pascal MAILLOLS, Jean-Pierre SAURIE, Pascal BRUZY, Daniel MARTY, Jean REIG, Syndics titulaires et Jean-Charles BARBOTEU, syndic suppléant

Excusés : Marc MARTY, Jean Christophe GUINCHARD, Bruno LOPEZ

Monsieur Pascal MAILLOLS a été nommé secrétaire.

Didier BRUZY explique que l'étude relative à la modernisation des réseaux sous pression de l'ASA du canal de Corbère est terminée et qu'il convient maintenant de déposer le dossier de demande de financement pour la réalisation des investissements correspondants un montant global de 2 659 890 € HT de travaux pour lesquels seraient sollicités : l'Europe pour 1 117 154 €HT, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour 539 958 €HT, la Région pour 148 954 €HT et le Département 59 857 €HT.

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Approuve le dépôt d'un dossier dans le cadre de l'appel à projet européen ;**
- **Valide le plan de financement : 2 659 890 € HT répartis**
 Europe : 1 117 154 €HT **Agence de l'Eau : 539 958 €HT**
 Région : 148 954 €HT **Conseil Départemental : 59 857 €HT**
 Autofinancement : 793 967 €HT

- **Autorise le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 05 février 2026

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *